

## **Communiqué de Presse**

Paris, le 15 février 2022

### **L'ARCEP rend un avis favorable sur les barèmes 2022 de France Messagerie**

*Le 9 février dernier, l'ARCEP a rendu son avis concernant les barèmes 2022 de France Messagerie. Transparents et compétitifs, ces barèmes sont le reflet de la structure de coûts induite par chacune des deux filières de distribution. Ces barèmes sont effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

Depuis sa création, les barèmes de France Messagerie permettent à ses clients éditeurs de piloter leurs coûts de distribution à partir des volumes fournis leur offrant ainsi beaucoup plus de prévisibilité. Ils sont composés d'unités d'œuvre, qui permettent de couvrir les charges directes d'exploitation, et d'éléments *ad valorem* permettant de couvrir la rémunération des autres acteurs de la filière de distribution.

Le barème pour les publications comprend plusieurs nouveautés parmi lesquelles un tarif et un accompagnement dédiés aux lancements (premières parutions sur le réseau), l'introduction d'une tarification spécifique pour les flux froids ainsi que la restitution des revenus issus du recyclage dans un contexte de hausse du prix du papier.

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> juillet 2020, France Messagerie a mis en œuvre de nombreuses actions structurantes au service des éditeurs et de la filière de distribution de la presse : fiducie éditeurs, optimisation de son schéma logistique, indicateurs de suivi de qualité de service, etc.

Grâce à un plan d'économie ambitieux et à la stabilité de son portefeuille, France Messagerie prévoit un résultat positif pour 2021 et a pour objectif un résultat également positif pour 2022.

Dans la continuité des actions engagées et grâce à cette performance économique, les barèmes 2022 répondent aux besoins des éditeurs dans un contexte de mutations profondes de la filière. Ils confirment l'engagement de France Messagerie à servir toujours plus efficacement les éditeurs au meilleur prix.

Les barèmes de France Messagerie sont effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### ***A propos de France Messagerie***

Créée le 1<sup>er</sup> juillet 2020, France Messagerie est une société de distribution de presse agréée par l'Arcep. Implantée à Paris (siège) et à Bobigny (site d'exploitation), elle assure chaque jour la distribution de tous les quotidiens et de plus d'un tiers des magazines auprès des 21 000 marchands de presse en France. France Messagerie distribue également la presse à l'international. Forte d'une équipe reconnue pour son expertise et sa connaissance fine du métier, France Messagerie est l'acteur de référence dans un secteur en profonde mutation.